

La Cour constitutionnelle du Burundi valide la réélection de Pierre Nkurunziza

PANA, 09/07/2010 Bujumbura, Burundi - La Cour constitutionnelle du Burundi a proclamé vendredi les résultats définitifs de l'élection présidentielle du 28 juin dernier au Burundi, confirmant la réélection de Pierre Nkurunziza pour un nouveau mandat de cinq ans à la tête du pays. Candidat unique à sa propre succession, Pierre Nkurunziza a obtenu plus de 92 pour cent des suffrages exprimés.

Après l'élection présidentielle, le processus électoral poursuit son cours au Burundi avec encore le lancement de la campagne électorale des législatives mercredi dernier pour une durée de 15 jours. Les élections parlementaires commencent par les législatives, puis les sénatoriales, respectivement les 23 et 28 juillet prochains. Le marathon électoral va prendre fin le 7 septembre prochain par le choix de responsables administratifs à la base. L'opposition s'est retirée du processus électoral au lendemain des municipales du 24 mai dernier qui auraient été entourées de "fraudes massives". Le pays a, par ailleurs, renoué avec un calme relatif après des vagues d'attentats à la grenade qui ont pollué la campagne électorale pour les municipales et fait des dizaines de morts et de blessés dans la population civile.